



# FLASH-INFOS

## Compte-rendu réunion Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

La Défense, le 1er décembre 2023

Cher(e)s collègue(s),

Le SCPN, représenté par son secrétaire général Frédéric LAUZE et le 1er secrétaire général adjoint Michel CHABALLIER, a participé ce jour à une réunion d'information présidée par le DGPN et le préfet de police relative à la tenue des Jeux Olympiques et l'engagement des forces de l'ordre à cette occasion.

Le DGPN a rappelé en introduction le souhait du ministre de l'Intérieur d'aboutir à un protocole réglant les problématiques RH liées aux JO, signé avant les fêtes de Noël. La réunion de ce jour se veut donc la première étape du dialogue social qui doit déboucher sur ce protocole.

Le PP a présenté à grands traits les moments forts de ces jeux qui à 80% se dérouleront en Île-de-France, avec 26 sites olympiques qui pour certains seront éphémères (et dont le montage débutera dès le mois de mars dans le centre de Paris, avec un impact fort sur la circulation dès la fin du mois de mai).

La cérémonie d'ouverture sur la Seine se tiendra le 26 juillet et les sites olympiques fonctionneront pendant 15 jours avec une cérémonie de clôture au Stade de France le 11 août. Les jeux paralympiques se tiendront du 28 août au 08 septembre.

Les besoins en renforts sont évalués par la PP avec une moyenne à 30 000 effectifs et un pic à 42 000 lors de la cérémonie d'ouverture. Un état-major logistique est en cours de création à la PP pour régler les sujets de soutiens (hébergement, transports, repas, soutien matériel avec les besoins en véhicules, armement, moyens radio...).

Le DGPN a rappelé que ses services seront concernés par les JO dès le 08 mai (arrivée de la flamme à Marseille) jusqu'au 08 septembre, à Paris, en régions et outre-mer. S'agissant des renforts nécessaires en Île-de-France, ils seront mobilisés en provenance de toute la France métropolitaine (la contribution de l'outre-mer sera adaptée) avec un besoin en hébergement pouvant aller jusqu'à 22 500 personnes (cérémonie d'ouverture) sur plus de 220 sites (en Île-de-France et l'Oise).

Le cycle de travail envisagé pour les effectifs en renfort en IDF et les services de la PP est un régime binaire 5/1, dérivé d'un binaire 3/3 avec des rappels systématiques.

Dans les autres services, des rappels sur RC/RL pourront être planifiés.

A noter que la 270ème promotion de gardiens de la paix (environ 1 500 élèves) sortira de manière anticipée et sera ciblée sur les JO. Les 271 et 272èmes promotions connaîtront une parenthèse durant leur formation pour renforcer les dispositifs JO (2 600 élèves).

Les taux de présence seront ajustés et pourront atteindre 100% sur décision du Ministre et de façon ciblée.

Les congés ne seront pas autorisés pendant les semaines les plus sensibles des JO (donc du 26 juillet au 11 août) des travaux doivent être conduits pour le reste de la période estivale.

Chaque organisation syndicale présente a pu s'exprimer, les questionnements étant largement partagés par toutes : un calendrier avec les taux de présence le plus tôt possible, l'indication des périodes avec congés accessibles pendant l'été, les réponses aux souhaits de primes exceptionnelles, de paiements d'heures supplémentaires, le nécessaire accompagnement social (places en crèches, questionnements logistiques...).

Le SCPN a tenu à rappeler que les commissaires étaient concernés par les JO à double titre : à la fois en tant que chefs de services qui seront nécessairement impactés mais également à titre individuel pour celles et ceux qui seront employés sur les dispositifs de sécurisation. Face au retard et à l'opacité sur les questions fondamentales (taux de présence, calendriers...) nous avons indiqué l'inquiétude des commissaires et la nécessité d'arbitrer sans délai les questions stratégiques liées à la logistique et l'organisation des JO.

Nous avons donc partagé les interrogations liées aux calendriers et taux de présence mais également demandé à ce que soient rapidement précisées les modalités d'emplois des commissaires : quel volume de commissaires pour quelles missions, sur quels cycles de travail, avec quel accompagnement social et logistique, quelles directions concernées...

Il nous semble essentiel que certains sujets soient traités à un niveau interministériel, qu'il s'agisse de dispositifs indemnitaires spécifiques avec les finances, la proposition de décaler la date de rentrée scolaire avec l'éducation nationale ou encore les places en crèches. Le DGPN et le PP en ont convenu.

Enfin, nous sollicitons le DRHFS pour avancer concrètement sur tous les sujets évoqués avec un calendrier de réunions dédiées aux JO, seule garantie d'un dialogue social portant les intérêts et interrogations des commissaires et condition essentielle d'une éventuelle signature du protocole souhaité par le ministre de l'Intérieur.

Vous pouvez compter sur notre engagement et restons à votre écoute pour toute interrogation ou doléance.

Pour nous soutenir, nous rejoindre, ou renouveler votre cotisation si vous ne l'avez pas encore fait, vous pouvez cliquer sur le lien suivant : <https://le-scpn.fr/cotisations-en-ligne/> ou envoyer un chèque à l'ordre du SCPN, adressé à : SCPN - Tour Gambetta - Appt 163 - 1 et 2 Square Henri Régault - 92400 COURBEVOIE La Défense 6.

Bien sincèrement.

Le secrétariat général

Secrétaire général  
Frédéric LAUZE  
01 49 67 02 40/41  
06.76.64.60.31  
[frederic.lauze@le-scpn.fr](mailto:frederic.lauze@le-scpn.fr)

1er Secrétaire Général Adjoint  
Michel CHABALLIER  
01 49 67 02 42  
06.11.50.27.45  
[michel.chaballier@le-scpn.fr](mailto:michel.chaballier@le-scpn.fr)

**Secrétaires Généraux Ad-  
joint**

Anouck FOURMIGUE  
Hanane BAKIOUI  
David MOREIRA  
Laura ABRAHAMI

Retrouvez le SCPN : [www.le-scpn.fr](http://www.le-scpn.fr) ou sur twitter @ScpnCommissaire

